Projet co-financé par :
L'Union Européenne

Rencontre de débats et d'échanges sur le thème
« Médias communautaires, pour une information citoyenne »

Rapport de synthèse

Rabat, le 30Avril 2011

Réalisé par Imane Bounjara
Chargé de projet « Diagnostic et Plaidoyer »

SOMMAIRE

Introduction……..3

I- Présentation du contexte général……4

1. Présentation du projet « Médias communautaires, pour une information citoyenne »……...4

2. Introduction au contexte médiatique marocain……4

II- Présentations et débats……...5

1. Médias électroniques : Cadre législatif et expériences……5

2. Radios communautaires, quelles perspectives au Maroc ?……..5

III- Comptes-rendus des travaux des ateliers thématiques……...…6

1. Médias électroniques……6

2. Radios communautaires ……..7

Conclusion……..8

INTRODUCTION

Le Portail de la société civile Maghreb-Machrek **e-joussour**, programme du Forum des Alternatives Maroc (FMAS), a organisé une première rencontre de débats et d'échanges sur le thème *« **Médias communautaires, pour une information citoyenne*** » à Rabat, le samedi 30 avril 2011.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet soutenu par l'Union Européenne, vise **à renforcer les fondements de la démocratie** et **l'élargissement du champ des libertés publiques,** notamment **la liberté d'expression et des médias communautaires**.

L'objectif principal de cette rencontre était **la formulation de propositions pour une réforme du secteur des communications** permettant **l'adoption d'un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires** et **assurant la protection des utilisateurs des médias électroniques**.

Ce rapport constitue une **synthèse des présentations et débats** qui ont eu lieu lors de cette journée et souligne **les propositions et recommandations** formulées par les participants, à savoir des acteurs de la société civile, des journalistes, des cyber-activistes, des professionnels des médias électroniques etc.

I- Présentation du contexte général

1. Présentation du projet « Médias communautaires, pour une information citoyenne »

Mohamed Leghtas, *Coordinateur du projet*, a introduit la rencontre en faisant une présentation succincte du projet qui s'articule autour de deux volets et sera mis en œuvre dans 6 grandes régions du Maroc :

- Le volet « **diagnostic et plaidoyer** » vise à étudier le cadre législatif relatif aux médias communautaires et recueillir les recommandations de la société civile sur cette question en vue d'élaborer un plaidoyer **pour une réforme du secteur des communications** qui garantisse les valeurs de liberté d'opinion, de pluralisme, dans le respect de l'éthique et la déontologie et **l'ouverture du champ médiatique aux radios communautaires** dans ce contexte de printemps arabe favorable à une instauration de la démocratie et au respect des droits de l'homme.

- Le volet « **médias alternatifs** » a une dimension plus pratique et vise à **renforcer les capacités techniques** et éthiques des acteurs associatifs à **promouvoir et animer** des médias communautaires et diffuser une information alternative, à travers notamment des rencontres de **consultations populaires** et des **formations**.

2. Introduction au contexte médiatique marocain

A la suite de cette présentation, Hicham Houdaïfa, *Journaliste,*et Aadel Essaadani, *Directeur de l'Institut des métiers du spectacle,* ont présenté respectivement un panorama des médias alternatifs au Maroc et le cadre législatif marocain régissant les médias, en s'appuyant sur des exemples et cas concrets.

Il en ressort qu'il n'existe aucun cadre législatif qui régule les médias alternatifs et communautaires au Maroc, malgré l'important rôle qu'ils jouent en ce contexte de transition démocratique. Les participants ont toutefois souligné les avantages et les inconvénients d'une telle situation qui d'un côté permet plus de libertés de ton mais d'un autre côté favorise aussi les dérives comme l'arrestation arbitraire pour délit d'opinion ou l'atteinte à la vie privée, etc.

Les discussions avec la salle qui ont suivi ont permis de mieux structurer le débat en clarifiant les notions de médias alternatifs, communautaires et électroniques.

Au terme de cette première partie, la principale recommandation consiste en **la construction d'un plaidoyer** en faveur de **la constitutionnalisation du droit à la communication** et **de la protection des sources.**

II- Présentations et débats

1. Médias électroniques : Cadre législatif et expériences

Les travaux se sont poursuivis par des exposés portant sur les médias électroniques au Maroc, animé par des jeunes acteurs de ce secteur, notamment, YassinBazzaz, Nizar Bennamate, Hicham Fahmi, qui ont partagé leurs expériences respectives dans les blogs, les réseaux sociaux (facebook, twitter), et la web tv (daba TV).

Les trois interventions ont souligné l'importance du média électronique et des réseaux sociaux dans la promotion de l'information alternative et citoyenne ainsi que le grand potentiel qu'ils représentent puisque le Maroc compte aujourd'hui 11millions d'internautes. Le vide juridique, l'atout que présente un véritable marché publicitaire, la formation adéquate des ressources humaines et la protection des droits d'auteurs représentent les obstacles majeurs au développement de ce créneau.

Le débat général de ces trois sous-thèmes est revenu sur **les possibilités de développer ce secteur, notamment en favorisant le développement de la culture numérique, la formation spécialisée, l'aspect logistique et technique mais surtout en instituant un cadre législatif** qui permettra de régulariser le secteur et favoriser son évolution.

2. Radios communautaires, quelles perspectives au Maroc ?

Les travaux de la deuxième partie de la journée ont été ouverts par une présentation du Professeur Jamal Eddine Naji, *Chaire UNESCO en communication* intitulée *:* « ***La radio communautaire : levier de démocratisation de la société, quelles perspectives au Maroc ?*** ».

Le Professeur Naji a présenté, dans un premier temps, le contexte mondial, les concepts et objectifs des radios communautaires à travers plusieurs expériences avant de s'arrêter sur les fonctions, missions et types de contenu. *(Cf. CD – Fichier : présentation du projet).*

Il a également souligné, à travers un exposé des choix technologiques et de formation technique, que ce **moyen de développement local présentait l'avantage d'être peu onéreux**. Il a également insisté sur le **concept de participation**. En effet, il est indispensable **d'identifier les besoins des auditeurs et les priorités de la communauté tout en l'impliquant dans la réalisation des programmes**, en tenant compte des principes d'éthique et de déontologie.

La question du vide juridique a encore une fois été soulevée, lors de l'exposé mais aussi au cours du débat. Ainsi, à la lumière des précisions apportées par le professeur Naji, il **a été question de réaliser un plaidoyer dans le sens de la constitutionnalisation du droit à la communication** et non uniquement à l'information. L'idée de **développer une publicité de proximité et de services** a également fait partie des propositions pour permettre à ces radios d'exister.

III- Compte-rendu des travaux des ateliers thématiques

En fin de journée, les participants se sont répartis en deux groupes afin d'approfondir le débat dans des ateliers thématiques : un sur les médias électroniques et un autre sur les radios communautaires. Chaque atelier a démarré ses travaux en dressant un état des lieux *(contraintes et opportunité)* de la situation des médias électroniques et radios communautaires au Maroc avant de formuler des propositions pour garantir la création, le développement, la pérennité des médias communautaires.

1. Médias électroniques

Contraintes	Opportunités	Propositions
Juridique Vide juridique : - Absence de lois régulant les médias électroniques ; - Absence de loi portant sur les droits d'auteurs	- Le climat actuel de débats sur les réformes constitutionnelles et sur le code de la presse. - Le rôle joué par les médias électroniques en tant que médias alternatifs présentant une information citoyenne ; - La capitalisation d'une importante expertise au niveau national en matière de médias électroniques ; - Profiter des expériences au niveau international ; - Possibilité de créer un marché économique d'investissement dans ce secteur.	- Ouvrir des cycles de débats concernant la question des médias électroniques sur les réseaux sociaux (*Facebook*) ; - Collecter les expertises et expériences au niveau national et international (*voir l'étude concernant la presse électronique de Mustapha ElGumri*) ; - Engager un débat sur le plan législatif ; - Encourager l'entreprenariat électronique ; - Créer des centres et espaces numérique publics gratuits ; - Mettre à la disposition de la presse électronique la possibilité de profiter du programme consacré à l'économie numérique (Maroc 2013) ; - Concevoir des plateformes électroniques marocaines.
Economique - Le coût élevé permettant l'accès au matériel électronique ; - L'absence d'un climat sain d'investissement dans ce secteur et l'absence de loi régulatrice		
Social - L'analphabétisme et l'analphabétisme numérique - L'absence de stratégie éducative pour une utilisation pédagogique d'internet		

2. Radios communautaires

Contraintes	Opportunités	Propositions
Législatif Le texte régissant l'octroi de licence stipule qu'une association ne peut créer une chaine de télévision ou radio. *« Seules les personnes morales ayant la forme juridique de société anonyme peuvent créer une chaîne de télévision ou une station radio. Un parti politique ou une association ne peut créer une chaîne de télévision ou station radio…. »*	- Le climat actuel de débats sur les réformes constitutionnelles et sur le code de la presse est particulièrement favorable pour apporter des amendements et des propositions. Cette opportunité doit être saisie pour participer pleinement au chantier de réformes en cours et être force de propositions. - La création de radios communautaires présente l'avantage d'être peu onéreuse. - Le caractère innovant et pilote du projet	**Cadre juridique** Elaborer une nouvelle loi indépendante spécifique aux médias communautaires. **Axe du plaidoyer** Instituer la gouvernance, la démocratie et le développement local comme axe principal du plaidoyer. **Les Porteurs/Bénéficiaires** A le droit d'être porteuse d'un projet de radio communautaire toute association œuvrant pour le développement, la démocratie et la gouvernance et ce au profit de la communauté cible. **Formation** - Organisation de cycles de formation au profit des associations, partage d'expériences réussies ailleurs, renforcement en termes de plaidoyer etc. - Mise en place d'une expérience pilote de radio communautaire en profitant du climat actuel - Rédaction d'une charte éthique pour encadrer le travail de cette radio pilote - Renforcer les liens avec des expériences de radios dans les écoles

CONCLUSION

La journée s'est clôturée par une synthèse des travaux et une présentation des recommandations des deux ateliers.

Les réflexions produites ont permis d'élaborer une ébauche de propositions pour une mise en œuvre d'un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires et d'évaluer les attentes et problèmes ressentis en termes d'information et de communication par les acteurs de la société civile et médiatique.

L'ensemble des participants s'est accordé sur le fait que **le climat actuel de débats sur les réformes constitutionnelles et sur le code de la presse est particulièrement favorable et propice pour apporter des amendements et des propositions qui viendront combler les vides juridiques existants**, et que cette opportunité doit être saisie pour participer pleinement au chantier de réformes en cours et être force de propositions.

Au terme de cette première journée de réflexion, les propositions s'articulent comme suit :

- ✓ Sur le plan des propositions de réformes : Constitutionnaliser le droit à la communication afin de garantir une pérennité à l'ouverture de l'espace médiatique.
- ✓ Sur le plan des besoins et ressentis : Organiser des sessions de formations, de partage d'expériences en radios communautaires et lancer un projet pilote.
- ✓ Sur le plan d'organisation de la réflexion : Elargir le cercle des participants, impliquer davantage d'acteurs compétents en la matière et multiplier les ateliers afin d'en ressortir avec des propositions plus élaborées.